Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648C-DE

C'EST L'ÉTÉ
PAGES 21 À 28



Affaire Epstein **À Palm Beach, la villa était un piège**

Bonus **Les photos de Paris en 1970 et trois pages de jeux**

Oise • Mardi 11 août 2026 • N° 25494 • 2,40 €

Le Parisien



4 x 200 m
Marchand hisse les Français à la 2e place

Natation • P. 11

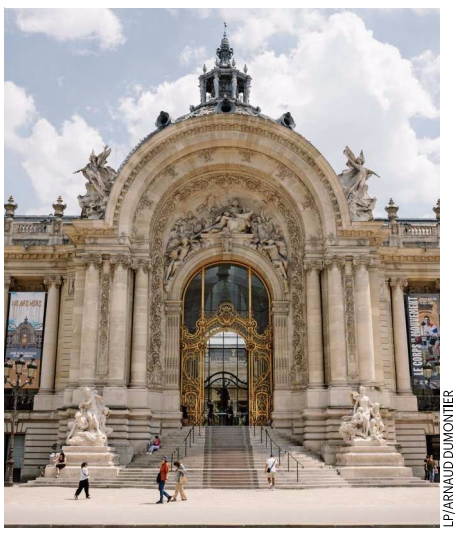
AFP/SEBASTIEN BOZON • AFP



LP/ARNAUD DUMONTIER

Éclipse
Comment l'admirer bien protégé

Sciences • P. 6 et 7



LP/ARNAUD DUMONTIER

Climatisation
Les musées de Paris à choisir… ou à fuir

Culture & Loisirs • P. 20

Grandes villes
Acheter est devenu plus simple que louer

Immobilier • P. 5



Pompiers volontaires
Les feux de l'été créent des vocations

Les candidatures affluent dans les centres de secours depuis les gigantesques incendies de ces dernières semaines. Les postulants doivent s'attendre à un recrutement sévère et à des conditions de travail difficiles.

Fait du jour • P. 2 et 3

MAXIME FRATESSE/HANS LUCAS VIA AFP

Le Parisien
R 20174 - 811 - 2,40 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648C-DE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT – (SAS) 199€ HT – (SASU) 142€ HT – (SNC) 220€ HT – (SARL) 148€ HT- (EURL) 124€ HT – (SOCIETE CIVIL) 222€ HT – (SCI) 191€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC – Transfert du siège social – Changement de gérant – Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 109€ HT – Réduction du capital social – Modification du capital social – Nomination de l'AJ : 135€ HT – Changement de dénomination – Transformation de la forme sociale – Mouvements – Cessions d'actions – Résiliation du bail commercial : 199€ HT – Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 153€ HT – Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT – Changement de patronyme : 58€ HT. Tarification au caractère espace inclus pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 60 (0,195€ HT) – 75/92/93/94 (0,239€ HT) – 77/78/91/95 (0,227€).

Le Parisien

Publiez
vos marchés publics,
vos concessions
dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com

Enquête publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE RANTIGNY PRESENTEE PAR LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

Le Préfet de l'Oise, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Rantigny.

L'enquête publique se déroulera **du 10 août 2026 à 14 h 00 au 10 septembre 2026 inclus à 17 h 00.**

Au terme de la procédure, le conseil municipal de Rantigny est compétent pour approuver la mise en compatibilité du PLU.

Le commissaire-enquêteur est M. Philippe RALUY, le commissaire-enquêteur suppléant est M. Michel LEROY.

Le dossier d'enquête publique se compose : du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, du PV de la réunion d'examen conjoint, du projet de mise en compatibilité du PLU prenant en compte les conclusions de la réunion d'examen conjoint, des éventuels avis écrits des services consultés, de l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à savoir : http://www.oise.gouv.fr/MEC-PLU-Rantigny.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition en mairie de Rantigny,
- sur registre numérique : https://www.registre-numerique.fr/datacenter-rantigny
- par courrier adressé à la CCLVD (1, rue de Nogent 60290 LAIGNEVILLE) à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique adressé à datacenter-rantigny@mail.registre-numerique.fr en indiquant en objet « Mise en compatibilité du PLU de Rantigny (Campus numérique) ».

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures indiquées ci-dessous, en Mairie de Rantigny (salle du conseil municipal) :
- le lundi 10 août 2026 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 4 septembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 10 septembre 2026 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Rantigny et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante : http://www.oise.gouv.fr/MEC-PLU-Rantigny, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Romain FOURNIER, Directeur de l'aménagement – du développement du territoire et du patrimoine – romain.fournier@ccl-valleedoree.fr – 07.75.26.17.21 – 1, rue de Nogent – 60290 Laigneville.

ferrari&Cie©
ANNONCE LÉGALE
DES VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIERES
AUX ENCHERES PUBLIQUES

Agence de publicité légale, judiciaire, institutionnelle et formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne – 75001 Paris

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 A 11 HEURES

A l'audience des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de SENLIS** (Oise), Cité Judiciaire, boulevard Pasteur

A LA REQUÊTE DE :
Le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence LES MONTAGNES D'HALATTE, domicilié 18 rue René Firmin 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE, pris en la personne de son Syndic en exercice, la société AGENCE IMMOBILIERE LEPERCQ, SARL immatriculée au RCS de SOISSONS sous le n°334 871 415, au capital de 10.000 €, ayant son siège social 4 rue Alexandre Dumas 02600 VILLERS COTTERETS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.
Ayant pour Avocat constitué **Maître Eric KRAMER**, membre de la **SCP FABIGNON, LARDON-GALEOTE, EVEN, KRAMER, REBOURCET**, Avocat au Barreau de SENLIS, domicilié 15 avenue du Parc Alata BP 50427 60319 CREIL CEDEX.
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :
Commune de PONT SAINTE MAXENCE (60700), 18 rue René Firmin,
Les biens et droits immobiliers dépendent d'un ensemble immobilier cadastré Section BB numéro 181, d'une contenance totale de 0h 56a 78ca.
DESIGNATION :
- LOT N°79 : au rez-de-chaussée, **UN APPARTEMENT** comprenant pièce de séjour, cuisine, salle de douche, WC, deux chambres, dressing et balcon, et les 23/1000èmes des parties communes générales,
- LOT N°76 : au sous-sol, **UNE CAVE** et les 1/1000èmes des parties communes générales,
- LOT N°154 : au niveau 2 du bâtiment de parking, **UN GARAGE**, et les 2/1000èmes des parties communes générales.
Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent ou comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier, tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.
(LES LIEUX SONT OCCUPES)
MISE A PRIX : 40.000,00 Euros
Frais, droits et charges en sus.
Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'Avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de SENLIS.
Lieux où peuvent être consultées les conditions de vente :
- Au siège de la SCP FABIGNON, LARDON-GALEOTE, EVEN, KRAMER, REBOURCET, Avocats associés au Barreau de SENLIS, Tél : 03 44 55 53 72
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de SENLIS où le cahier des charges est déposé.
LA VISITE DES LIEUX EST FIXEE AU 9 SEPTEMBRE 2026 DE 14H30 A 16H30
Fait et rédigé le 24/07/2026 Signé Maître Eric KRAMER

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

Collectivités territoriales
Le bon réflexe, c'est
Le Parisien



Publiez
vos annonces
dans
Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité
sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.
Votre contact pour vos annonces :
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

e-marchespublics.com
Retrouvez tous les marchés publics
+ 650 000 appels d'offres par an
Inscription gratuite : www.e-marchespublics.com

CONTACT COMMERCIAL : 01 84 21 09 27
leparisien.annonces-legales.fr